

Rapport n°14 :**Participation au GIP Fun MOOC**

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET - Président
Service – personnel référent	Emmanuel PARIS – Responsable des Affaires juridiques
Séance du Conseil d'administration	27 septembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport

UBFC a adhéré le 18 novembre 2015 au Groupement d'intérêt public Fun MOOC (France université numérique).

L'adhésion à ce GIP était conditionné au choix d'un niveau de cotisation, correspondant à un niveau de prestations offert par le GIP.

UBFC a alors adhéré avec une cotisation annuelle de 20 000 € pour un nombre de MOOCs illimité, à laquelle il faut ajouter 1 000 euros par MOOC pour le double affichage COMUE – Etablissement membre opérateur du MOOC.

Cette adhésion, dite de niveau 2, est depuis lors renouvelée chaque année et active jusqu'en fin 2018.

Toutefois, UBFC et ses établissements membres produisent peu de MOOCs, posant la question du maintien d'un tel niveau de cotisation.

En effet, et en guise d'illustration, suite au premier appel à projets ISITE-BFC, à l'issue duquel un seul MOOC a été financé (OWU2, Open Wine University 2, ouvert jusqu'au 30 juillet 2018), le COPIL ISITE-BFC a décidé de ne pas reconduire cet outil dans le cadre des deuxième et troisième appels à projets.

Par ailleurs, après consultation des établissements et échanges lors du CopilNum du 30 novembre 2017, il apparaît qu'il n'y a pas de projet de MOOCs pour 2019.

Dès lors, la question de l'adhésion ou de la modification du niveau de prestation à Fun MOOC en 2019 est posée.

Trois solutions sont possibles :

- le maintien de l'adhésion de niveau 2 ;
- le passage à une adhésion de niveau 1, correspondant à 5 000 €/an pour 4 sessions par an, dont 2 nouveaux MOOC maximum, sans double affichage Établissement membre – COMUE UBFC ;
- l'arrêt de l'adhésion à Fun MOOC.

Le Conseil des membres, consulté le 2 juillet 2018, propose de suivre la seconde option, à savoir le passage d'une cotisation de niveau 2 à celle de niveau 1, de sorte à maintenir, au moins pour l'année 2019, l'adhésion d'UBFC au GIP Fun MOOC et la présence des MOOCs existants sur la plateforme Fun MOOC.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le changement de niveau de cotisation au GIP FUN MOOC pour l'année 2019.